

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 OCTOBRE 2019

DELIBERATION N°2019.00440

PROGRAMMATION 2019 DU CONTRAT DE VILLE - 3EME TRANCHE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 11 octobre 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Marc FAURE, M. Luc FRANCOIS, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Daniel JACQUEMET, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

RECU EN PREFECTURE

Le 24 octobre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20191017-D20190044010

DATE D'AFFICHAGE :20191024

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 OCTOBRE 2019

PROGRAMMATION 2019 DU CONTRAT DE VILLE - 3EME TRANCHE

La loi du 21 février 2014 de programmation de la ville et de la cohésion urbaine redéfinit les quartiers prioritaires à partir du critère unique de concentration urbaine de pauvreté et instaure un nouveau contrat, le Contrat de Ville Urbain et Social pour la période 2015-2020.

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juin 2015, le Contrat de Ville 2015-2020 a été adopté. Ce Contrat de Ville est constitué d'un contrat cadre porté par l'Agglomération et décliné en conventions d'application communales et thématiques. Il définit une nouvelle géographie prioritaire, et cible ainsi 39 quartiers sur 12 communes, concernant 70 000 habitants.

Les quatre priorités repérées sur le territoire pour réduire les écarts entre ces quartiers et le reste du territoire urbain sont les suivantes :

- renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ses habitants ;
- améliorer le cadre de vie des habitants des territoires prioritaires de l'agglomération ;
- développer l'activité économique et favoriser l'emploi ;
- promouvoir les valeurs de la République, la laïcité, et la lutte contre les discriminations.

Pour 2019, un appel à projet a été lancé. 330 projets ont ainsi été recensés. 91 projets sollicitent le soutien financier de Saint-Etienne Métropole.

Le Bureau en date du 07 mars 2019 a validé, dans le cadre d'une première tranche, le financement de 49 projets qui représentent 377 500 € en fonctionnement (39 projets) et 120 000 € en investissement (10 projets de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité - GUSP).

Le Bureau en date du 16 mai 2019 a validé, dans le cadre d'une 2^{ème} tranche, le financement de 14 projets qui représentent 51 500€ en fonctionnement (11 projets) et 24 000 € en investissement (3 projets).

Au titre de la 3^{ème} tranche de programmation du Contrat de ville, Saint-Etienne Métropole propose de soutenir 1 projet (cf. annexe 1) en apportant un financement à hauteur de **19 000 €** en fonctionnement :

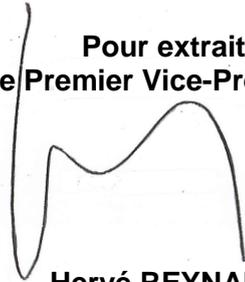
PRIORITES DU CONTRAT DE VILLE	Nombre d'actions	Montant accordé
PILIER 4/Laïcité valeurs de la république et lutte contre les discriminations (fonctionnement)	1	19 000 €
TOTAL (fonctionnement)	1	19 000 €

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le contenu de la 3^{ème} tranche de la programmation 2019 du Contrat de ville ;**
- **approuve la participation financière de Saint-Etienne Métropole à un projet porté par la Comédie de Saint-Etienne pour un montant de 19 000 € en crédits de fonctionnement ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document relatif à cette action.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a tall vertical stroke on the left, a horizontal base, and a large, rounded loop on the right side.

Hervé REYNAUD

ANNEXE 1

Priorité n°4 : Valeurs de la République, laïcité, lutte contre les discriminations

Intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM (PV)
« ENSEMBLE ». Projet artistique et culturel autour de la lutte contre les discriminations – Comédie de Saint-Etienne	Transversale Métropole	Lutter contre les discriminations par la pratique artistique des jeunes de 15 à 25 ans issus des quartiers prioritaires en valorisant l'expression et la créativité. Permettre aux jeunes de porter une réflexion autour des différentes formes de discriminations pour une prise de conscience citoyenne et responsable. Lutter contre l'exclusion identitaire, promouvoir la tolérance et l'égalité des chances. Renforcer l'accessibilité à l'offre culturelle.		19 000 €
TOTAL PRIORITE 4				19 000 €

